



# JEU CONCOURS FACEBOOK

## MAI 2019

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société : SASU L'ETOILE DU GOÛT — SIRET 84372770200014

73 Chemin de la Curiaz — 73230 St Alban Leysse

Représentée par Leslie FORT, Présidente

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu intitulé, Gagner un atelier culinaire, sur Facebook

Ci-après dénommé « le Jeu ».



Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste : Liker la publication Facebook concernée et de laisser un commentaire

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants,

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du samedi 4 mai 10h au vendredi 24 mai minuit.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Ateliers & Formations culinaires animés par des professionnels

www.letaille-du-gout.fr • 06 86 38 87 41 • l.fort@letaille-du-gout.fr

L'Étoile Du Goût — SIRET 84372770200014  
73 Chemin de la Curiaz — 73230 St Alban Leysse  
[l.fort@letaille-du-gout.fr](mailto:l.fort@letaille-du-gout.fr)  
06 86 38 87 41

#### Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

##### 4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures ayant la possibilité de venir sur le lieu de l'atelier le 12 juin sur Voglans

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées

##### 4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si elle ne respecte pas les deux conditions : like du post et commentaire

Les différents cas suivants peuvent conduire à l'invalidité de la participation : une des deux conditions non remplie, commentaires injurieux, faux profils, usurpation d'identité

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort toutes candidatures de participation qui ne respecterait pas le règlement.

#### Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le samedi 25 mai à 10h.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tirée au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

#### Article 6 : Désignation des Lots

Le lot sera une place pour une personne pour l'atelier du 12 juin 2019 à 15h30, non remboursable, non modifiable, non échangeable

#### Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le nom du gagnant sera mis en ligne le 25 mai à 10h30 sur la page Facebook de L'Etoile Du Goût

Le gagnant devra reprendre contact avec L'Etoile Du Goût pour échanger ses coordonnées mail et téléphonique

#### Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Le bon de l'atelier sera remis au gagnant par mail ainsi que les modalités pour se rendre à l'atelier.

Si les coordonnées du gagnant sont incorrectes, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'informer le gagnant, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique ou d'un numéro de téléphone invalide.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.



L'Etoile Du Goût – SIRET 84372770200014  
73 Chemin de la Curiaz – 73230 St Alban Leysse  
[l.fort@etoile-du-gout.fr](mailto:l.fort@etoile-du-gout.fr)  
06 86 38 87 41

## Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses coordonnées à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

## Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur L'ETOILE DU GOÛT 73 Chemin de la Curiaz — 73230 St Alban Leysse

## Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

## Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

## Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : L'Etoile Du Goût — 73 Chemin de la Curiaz, 73230 St Alban Leysse

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

## Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante sur le site de l'Etoile Du Goût rubrique actualité

Une copie du règlement peut être adressée gratuitement par courriel, toutes les demande seront à [lfort@letoile-du-gout.fr](mailto:lfort@letoile-du-gout.fr).



L'Etoile Du Goût – SIRET 84372770200014  
73 Chemin de la Curiaz – 73230 St Alban Leysse  
[lfort@letoile-du-gout.fr](mailto:lfort@letoile-du-gout.fr)  
06 86 38 87 41